

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2023

Convocations adressées le 28/04/2023

Étaient présents: LELIEVRE GRAND LEBOUÇ CHANOT DELAUNAY DUVAL FERAULT FLANDRIN GUYONNET-PAYEL LAMBERT PICHEREAU. Absent excusé: FOUBERT

## **- Approbation du PV de la séance du 28/03/2023**

Décision: approuvé à l'unanimité

## **- Examen des candidatures reçues pour la location précaire**

Trois candidatures ont été reçues:

Décision: la candidature de M. Mme RUSSEL domiciliés à la Prévostière à Lignières-Orgères a été retenue

## **- Demande de mise à disposition de la cuisine de la salle de convivialité par Mme Sarah LEMASSON (les créations de Sarah) pour la confection de ses gâteaux.**

Décision: accord pour louer la salle le mardi pour un tarif de 10 € par semaine (payable par mois), assurance obligatoire.

## **- Vente «au plus offrant» du bois coupé à l'école**

Les membres du conseil municipal ont décidé de vendre au plus offrant environ 12 stères aux conditions suivantes :

- réservé aux habitants de Lignières-Orgères,

- prix de réserve de 30€ le stère

- En cas d'offre similaire la date et l'heure de remise des offres sera retenue comme critère de choix (ordre chronologique).

- Le bois sera à débarrasser au plus tard le 31 juillet 2023.

- Les offres devront être remises à la Mairie de Lignières-Orgères, le JEUDI 15 JUIN à 11 h au plus tard.

## **- Location de constructions modulaires (maternelle et classe) pour l'école**

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants à l'école à la prochaine rentrée, le dortoir sera trop petit. M. le Maire propose de louer pour l'année scolaire 2023-2024 une construction modulaire de 36 m<sup>2</sup> qui fera usage de dortoir.

Par ailleurs, il est envisagé de louer une autre construction modulaire pendant le temps des travaux de rénovation énergétique des 2 classes.

Pour le dortoir des Maternelles :

Pour la sté ALGECO : 14.346,57 € HT

Pour la sté COUGNAUD : 16.319,00 € HT

Pour la sté CCMB LOC 17.850,45 € HT

Décision: la société ALGECO est retenue

## **- Boulangerie : modalités de recherche d'un repreneur, conditions de reprises**

Le mardi 25 avril M. le Maire, accompagné de 2 de ses adjoints (D.GRAND et B. LEBOUÇ) et de R.DELAUNAY, a rencontré M. Jean CAMPREDON de la Chambres des Métiers et de l'Artisanat de La Mayenne.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du compte-rendu de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et acceptent, à l'unanimité, leur proposition de devis (3.168 euros) pour une étude de faisabilité économique.

## **- Examen du projet d'arrêté du PLUI valant SCOT**

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte du projet d'arrêté du PLUI valant SCOT sans y apporter d'observation. Ils regrettent, toutefois, la forte diminution des surfaces à urbaniser.

Le Maire,



Raymond LELIEVRE